

RANDONNÉE ■ La ville met en place un réseau de sentiers et d'itinéraires

Sur les chemins de traverse

Le conseil municipal s'est inscrit, lundi, dans le Plan des itinéraires de promenade et de randonnée du Département.

Ludovic Daim

Le Département du Rhône va déployer son Plan des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'ici la fin de l'année dans Le Pays de Tarare en concertation avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR). Lundi soir, le conseil municipal a ainsi identifié et validé cinq itinéraires ainsi que le sentier de grande randonnée 76 (GR 76) qui relie Affoux à Arcenant (Côte-d'Or) pour entrer dans ce PDIPR.

Une voie verte réalisée entre le barrage et le centre-ville

Trois sentiers seront par ailleurs classés afin d'éviter que les broussailles ne les fassent complètement disparaître bientôt. « Nous



PÉDESTRE. Les itinéraires partiront de la Halle des Marchés. PHOTO COR

souhaitons que l'ensemble des sentiers aient un même point de départ, à savoir la Halle des Marchés, explique Alain Serivan adjoint en charge de l'Urbanisme, la Voirie, les Travaux, le Patrimoine municipal et le Développement durable. Nous voulons aussi privilégier

des itinéraires empruntant à un moment donné le centre-ville. » Une voie verte doit ainsi voir le jour entre le barrage de Joux et le centre de Tarare. Les chemins partiront en étoile de la cité du voile en direction des Sauvages, de Saint-Clément-sous-Valsonne, de Violay, d'Affoux

ou de Pontcharra. Il faudra que la ville passe des conventions avec les propriétaires privés pour valider ces itinéraires, rouvrir les sections annexées par des riverains par trop expansionnistes, aménager et entretenir le réseau en maintenant sa continuité. Une nouvelle voie touristique à ouvrir. ■